

Adresse de la société populaire de Strasbourg (Bas-Rhin), félicitant la Convention sur la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor et lui jurant fidélité, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Strasbourg (Bas-Rhin), félicitant la Convention sur la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor et lui jurant fidélité, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 196;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22821\\_t1\\_0196\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22821_t1_0196_0000_2)

Fichier pdf généré le 09/07/2021

purgeant la République de tous les ambitieux, de tous les traîtres, de tous les contre-révolutionnaires; notre reconnaissance vous assure l'immortalité.

Fait dans l'assemblée permanente du conseil général de la commune de Lille, le 14 thermidor, l'an second de la République une et indivisible. Suivent les signatures (1).

### i

[*La sté popul. épurée affiliée aux Jacobins de toute la République, établie à Strasbourg* (2) le 13 janvier 1790; *Strasbourg, 29 mess. II* (3)]

Citoyens,

Des cultivateurs, détenus pour avoir été égarés par des méchants, vont être rendus à leurs précieux travaux par un décret que vous avez prononcé. Représentans, que diront maintenant ces hommes qui criaient que vous en vouliez aux patriotes, lorsque vous annoncez que l'erreur serait excusée, et vous venez de le prouver ? Que vous êtes justes, que vous êtes grands en tout ! Nous vous offrons de nouveau tout notre amour au sujet de ce décret politique, sage et bienfaisant.

Vive la République française une et indivisible !

REVEL, ROSAT, LESPOMAREDE (*présid.*), PEUREUX (*secrét.-archiviste*), SAREZ.

### j

[*Les sans-culottes administrateurs du départ<sup>1</sup> du Rhône à la Conv.; Commune-Affranchie, 15 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Comme patriotes, nous avons hier voté et signé à la société populaire de notre commune l'adhésion la plus solennelle à tous vos décrets. Aujourd'hui, comme administrateurs, nous déclarons à la France entière que nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que la représentation nationale. Vous avez découvert dans votre sein de nouveaux conspirateurs, qui voulaient anéantir la liberté; vous les avez frappés de mort; vous avez bien mérité de la patrie. Le dictateur Robespierre et ses vils complices ne sont plus : périssent ainsi tous les tyrans, tous les traîtres, et vive à jamais la République !

DUFOUR, LURIN, D'AUMAE, DUBOIS, ROCH, MARGUEZ (*secrét. g<sup>al</sup>*), THAZOT (*présid.*).

[*Applaudissements*]

### k

[*Les administrateurs du distr. de Commune-Affranchie* (1) à la Conv.; *Commune-Affranchie, 15 therm. II*] (2)

Nous avons tous frémi en apprenant les dangers qu'a courus la représentation nationale. Nos principes, comme ceux de tous les patriotes de cette commune, furent et seront toujours d'y être invariablement attachés.

Quelques soient les complots tramés contre la patrie, ils tourneront à l'anéantissement des traîtres; la mâle énergie que vous avez déployée dans ces circonstances difficiles nous en est un sûr garant.

Législateurs, continués vos travaux immortels, Poursuivés tous les ennemis du peuple, sous quelque forme qu'ils se présentent : Nous exécutons également les dictateurs, les triumvirs et toute espèce de tyrannie.

Nous renouvellons en vos mains le serment de maintenir jusqu'au dernier soupir la liberté et l'égalité. Vive la République, vive la Convention !

THONION (*v<sup>e</sup> présid.*), GRANDJOND, B. SALIGNIZE, ALLARD le jeune, GAGNAIRE, MARTI, FONTENELLE (*agent nat.*), V. RANNARTAIN, Ant. DUPORD, DESANGES, A. GRINARDIN, RIZOUD, COCHET (*secrét.*).

### l

[*Les membres du distr., les autorités constituées, la sté popul. de Grandvilliers* (3) à la Conv.; *Grandvilliers, 15 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Quoi ! Lorsque nos armées se couvroient de gloire, repoussaient sur tous les points les vils esclaves des tyrans, et affermissoient par des victoires et des conquêtes continuelles les destinées de la République, Quoi ! ce moment-là fut celui où elle étoit le plus près de sa chute, fut celui choisi par de nouveaux traîtres, plus dangereux mille fois que tous ceux qui avoient paru jusqu'alors, pour anéantir à jamais la liberté ! Nous ne pouvons pas vous rendre quels furent nos saisissements et notre indignation lorsque nous apprîmes cette infernale conjuration. Grâce immortelles vous soyent rendues, pères de la patrie ! Votre énergie l'a sauvé encore une fois. Vous avez dit, et les armes des conjurés se sont brisées dans leurs mains. Le peuple de Paris, toujours grand, toujours digne de la liberté, ne s'est point laissé séduire par ses magistrats corrompus. Il les a livrés, avec tous les traîtres, à la vengeance nationale, et leur supplice a été le salut de la République.

(1) P.c.c. DESJARDINS (*présid.*), ROHART (*secrét.-greffier*).

(2) Bas-Rhin.

(3) C 315, pl. 1 261, p. 11. Mentionné par *J. Mont.*, n° 98; *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(4) C 312, pl. 1 243, p. 3; *J. Fr.*, n° 680.

(1) Rhône.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 4. Mentionné par *J. Mont.*, n° 98; *J. Fr.*, n° 681.

(3) Oise.

(4) C 312, pl. 1 243, p. 2; *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).